



## INSTRUCTIONS ET RÈGLES DE CONDUITE POUR LES VISITEURS

### *Système de sécurité de l'entreprise*



## GRAF VOUS ACCUEILLE DANS SES ÉTABLISSEMENTS

Notre société, qui a toujours été sensible à la protection de la santé et de la sécurité de ses employés et/ou de ses visiteurs, a rédigé cette fiche d'information qui définit les règles de conduite à respecter par toutes les personnes qui, pour diverses raisons, accèdent dans les usines du groupe GRAF.

Nous vous demandons de bien vouloir les respecter scrupuleusement afin de garantir la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des personnes.

# RÈGLES DE CONDUITE

## COMPORTEMENTS DE SÉCURITÉ À ADOPTER



- L'accès aux locaux est autorisé **UNIQUEMENT** si accompagné par le personnel de l'entreprise.

- Appliquer les règles de savoir-vivre et adopter un comportement respectueux envers les personnes et les choses.
- Respecter les voies piétonnes:

- ◆ Pour les déplacements, utilisez les voies piétonnes prévues à cet effet et évitez de les obstruer, même temporairement, par quelque matériel ou moyen que ce soit.
- ◆ Rester en groupe et ne pas s'éloigner.



- Il ne faut pas nuire à autrui ni entraver le bon déroulement du travail dans les différentes zones de travail.
- L'accès aux zones de production sans chaussures de sécurité est autorisé **EXCLUSIVEMENT** sur les chemins piétonniers.

## CONTRÔLE D'ACCÈS

- Les visiteurs doivent se présenter à l'entrée de l'usine et s'identifier au personnel.
- Les visites des sites ne peuvent avoir lieu sans autorisation à l'entrée et ne sont autorisées sans une personne accompagnante.



**NOTE:** Le traitement des données est effectué conformément au GDPR EU 2016/679.

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

- Le stationnement des véhicules à moteur n'est autorisé que sur les aires de stationnement autorisées à l'extérieur de l'usine.
- L'entrée avec un véhicule est permise seulement avec autorisation.
- Avancer au pas. Respecter la signalisation et les priorités.
- Ne pas obstruer les portes d'entrée prévues pour les urgences.



## INTERDICTIONS

- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de fumer dans les locaux de l'entreprise.
- Il est obligatoire de respecter les panneaux de sécurité affichés dans l'entreprise.
- **L'utilisation d'appareils photo, de caméras vidéo, de vidéophones et autres est interdite.**
- Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons alcoolisées.
- Respecter l'environnement, **NE PAS JETER DE DÉCHETS** ou d'autres matériaux. Respecter la collecte sélective des déchets.



## MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

- Ne pas s'approcher et/ou toucher les machines ou les équipements.
- Ne pas s'approcher et/ou toucher les équipements électriques.
- Faire attention au passage des chariots élévateurs.



En cas d'urgence, les COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX à adopter sont les suivants:

► **RESTEZ CALME**, ne transmettez pas la panique.



► Ne vous déplacez pas de manière désordonnée, ne courez pas et suivez de manière ordonnée les voies d'évacuation indiquées par les panneaux de sécurité.

► Suivez les instructions données par le référent de l'entreprise.

► Ne perdez pas de temps à essayer d'emporter des objets personnels, lourds ou encombrants.

► Ne prenez pas d'initiatives personnelles et n'effectuez pas d'opérations qui pourraient mettre en danger votre sécurité et celle des autres.



► Empruntez les sorties les plus proches et dirigez-vous en bon ordre vers le « **LIEU DE COLLECTE** » indiqué dans le plan d'urgence et attendez les instructions nécessaires. **N'ENTREZ PAS** de nouveau dans le bâtiment, en aucun cas, tant que les conditions normales ne sont pas rétablies.

► Une fois à l'extérieur, rester en attente de d'éventuelles indications fournies par le coordinateur des urgences.



**EN CAS DE BESOIN DE PREMIERS SECOURS, AVERTIR IMMÉDIATEMENT LE RÉFÉRENT DE CONTACT DE L'ENTREPRISE QUI ALERTE LES SECOURISTES.**

*En cas d'infraction ou de transgression des dispositions susmentionnées, le soussigné est dégagé de toute responsabilité pour les dommages causés aux biens et aux personnes.*

*Toute violation ou transgression des dispositions susmentionnées sera signalée et poursuivie conformément aux dispositions légales en vigueur.*

*Pour toute explication complémentaire, le Référent de l'entreprise est à votre disposition.*

**Merci!**